

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2022**

Sous la présidence de Monsieur Mathieu ERMEL, Maire, l'an deux mille vingt et deux, le lundi 21 mars à 20 heures 00 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Wattwiller se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, en l'hôtel de ville, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 mars 2022 par Monsieur Matthieu ERMEL, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Nombre de conseillers en fonction : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Elu du conseil municipal	Présent	A donné procuration à :	Absent excusé
ERMEL Matthieu, Maire	X		
BRENDER Bernadette, 1^{ère} adjointe	X		
ROGEON Olivier, 2nd adjoint	X		
LIEBENGUTH Pascale, 3^{ème} adjointe	X		
GRISCHKO Théo, 4^{ème} adjoint	X		
DELAIRE Nicole	X		
BOWES Deborah		Pascale LIEBENGUTH	X
WEBER Serge, CMD	X		
FERNANDES DE AZEVEDO Gaspar	X		
SPINNER Mathieu		Yannic PERRIN	X
PERRIN Yannic, CMD	X		
GLAD Véronique	X		
GRIECH Catherine, CMD		Bernadette BRENDER	X
SCHOEFFEL Mathieu	X		
WIOLAND Caroline	X		
BARB-SCHMITT Evelyne	X		
BARMES Pierre	X		
SCHOTT Christian		Pierre BARMES	X
SMIDA Marjorie	X		

Publicité via Facebook-live. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2022

2. URBANISME / PATRIMOINE :

- a. Approbation du programme de travaux forestier 2022
- b. Convention d'occupation des salles communales au bénéfice du SM4
- c. Tarifs communaux
- d. Chasse / Agrément d'un permissionnaire du lot n°1
- e. Atlas biodiversité

3. FINANCES / RESSOURCES HUMAINES :

- a. Subventions aux associations 2022
- b. Approbation du compte de gestion 2021 / Budget forêt
- c. Approbation du compte administratif 2021 / Budget forêt
- d. Affectation de l'excédent 2021 / Budget forêt
- e. Vote du budget forêt au chapitre
- f. Approbation du budget primitif 2022 / Budget forêt
- g. Approbation du compte de gestion 2021 / Budget principal
- h. Approbation du compte administratif 2021 / Budget principal
- i. Affectation de l'excédent 2021 / Budget principal
- j. Vote du budget principal au chapitre
- k. Approbation du budget primitif 2022 / Budget principal
- l. Vote des taux des impôts locaux 2022
- m. Taux d'imposition taxe d'aménagement
- n. Prélèvement au titre de la surtaxe sur les eaux minérales
- o. Avenant n°2 au lot n°5 / Pôle de services
- p. Avenant n°1 au lot n°6 / Pôle de services

4. COMMUNICATIONS

- a. Points de communication
- b. Décisions prises dans le cadre des délégations du CM au maire
- c. Calendrier des prochains conseils municipaux

POINT 1 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Désignation d'un secrétaire de séance

Point présenté par M. le Maire

MME. Véronique GLAD est désignée secrétaire de séance.

b) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2022

Point présenté par M. le Maire

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 février 2022 **est adopté à l'unanimité.**

POINT 2 : URBANISME / PATRIMOINE

a) Approbation du programme de travaux forestiers 2022

Point présenté par M. Serge WEBER

En l'absence de réception des éléments dans le délai de rigueur, il est proposé de retirer ce point de l'ordre du jour et de la programmer pour la plus proche réunion du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

RETIRE le présent point de l'ordre du jour du Conseil ;

DEMANDE à ce que le point soit à nouveau présenté lors de la prochaine réunion du Conseil.

b) Convention d'occupation des salles communales au bénéfice du SM4

Point présenté par M. le Maire

Le SM4 a la charge du traitement des déchets ménagers sur son territoire. Ainsi, il traite les ordures ménagères résiduelles (OMR) de l'ensemble de ses membres, les biodéchets issus des collectes séparatives et les encombrants pour les collectivités membres concernées. A ce titre, il dispose aujourd'hui d'une plateforme de compostage et d'un centre de transfert. Le syndicat assure également **l'information des populations, la promotion et l'apprentissage de comportements adaptés.**

Ayant pour objectif de développer sa relation de proximité avec les communes membres, le SM4 souhaite organiser sur le ban communal de Wattwiller différentes réunions à destination d'un public varié (institutionnels, collectivités, associations, population, etc). Ce contexte explique qu'il est proposé de mettre à disposition du syndicat les salles communales, et ce, dans les mêmes conditions applicables aux associations locales.

Par ailleurs la commune de Wattwiller fait partie des 15 collectivités sélectionnées dans le cadre du dispositif charte éco-exemplarité. Ce partenariat pour être efficient, nécessite de nombreux temps d'échanges et de réunions entre le SM4, l'EPCI, les communes et les habitants. Ceci constitue un vecteur de rayonnement au-delà du territoire intercommunal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition des salles communales en direction du SM4, dans le cadre de l'action de proximité du SM4, de la concrétisation des actions de la charte éco-exemplarité, et dans les conditions qui s'appliquent aux associations locales (convention contre gratuité) ;

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

c) Tarifs communaux

Point présenté par M. le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux comme suit :

Concession cimetière / 30 ans : 50 €/m²

Tombe simple : 100 €

Tombe double : 200 €

Columbarium : 200 €

*** Les frais d'exhaussements en cas de renonciation de concession sont à la charge du dernier titulaire.**

Livre « Wattwiller, Source de vie » : 37.00 €

Photocopies*:

NB A4 0,15 €

NB A3 0,30 €

Couleur A4 0,30 €

Couleur A3 0,60 €

Document scanné 0,10 €

***Les 50 premières gratuites pour les associations.**

Caution clés cadenas Molkenrain : 50.00 €
Participation dispositif signalétique Ariane : 190.00 €

Vente de bois aux habitants de la commune :

		<u>BOIS EN STERES</u>	<u>BILLE HETRE</u>	<u>BILLE CHENE ET DIVERS</u>	<u>BOIS SUR PIED</u>
<u>TARIF</u>	<u>TVA 10 %</u>	55.00 €	40.00 €	38.00 €	10.00 €/stère

Vente de bois aux extérieurs de la commune :

		<u>BOIS EN STERES</u>	<u>BILLE HETRE</u>	<u>BILLE CHENE ET DIVERS</u>	<u>BOIS SUR PIED</u>
<u>TARIF</u>	<u>TVA 10 %</u>	65.00 €	40.00 €	38.00 €	10.00 €/stère

** La TVA de 10% s'applique en sus du montant indiqué.*

** Le tarif de vente de bois aux professionnels est réglé dans le cadre de l'état prévisionnel de coupe adopté chaque année.*

** Gratuité de 14 stères par an au profit du technicien ONF de secteur, de 4 stères au profit des bûcherons intercommunaux, de 10 stères au profit des chasseurs (5 pour le lot n°1 et 5 pour le lot n°2).*

Fontaine publique : 10,00 € pour le renouvellement d'un badge

Verres : 3 € le verre et 15 € les 6.

DVD HWK : 20€.

Marché / Droits de place :

10 € par étalage le jour du marché alimentaire

10 € par étalage hors marché alimentaire

50 € par an pour les petits étalages de moins de 2m² (alimentaire et hors alimentaire)

150 € par an pour les camions et étalages de plus de 2m² (alimentaire et hors alimentaire)

Permis de stationnement : 0.10€ /m² d'emprise au sol / jour. Gratuité 6 mois par an.

Permission de voirie : 1€ / m² d'emprise au sol / jour. Gratuité les 7 premiers jours.

Tarif des engins et véhicules engagés par la commune :

Tractopelle avec chauffeur 100,00€/heure

Tracteur + bras de débroussaillage 100,00€/heure

Interventions du personnel technique : 50,00€/heure

Périscolaire :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF MATIN	TARIFS REPAS + 2H de garde	1/2 heure	Goûter
0 à 860	1,75 euros heure 1 euro 1/2 heure	5,30 €	0,75 €	0,75 €
861 à 1200		6,50 €	0,90 €	0,75 €
1201 à +		7,30 €	1,00 €	0,75 €

**Une pénalité de 15€ est appliquée en cas de retards répétés et abusifs. Tout créneau éducatif entamé est facturé.*

**La grille tarifaire CLSH posée par la délibération n°0621-3H du 28 juin 2021 reste en vigueur.*

Conseil Municipal du 21/03/2022

COMPLEXE MKK

<u>LOCATION</u>		Associations locales & habitant du village		Autres...	
SALLE	Superficie (m2)	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
CONVIVIALE	78	GRATUIT		100 €	200 €
REPETITION	82			100 €	200 €
CULTURELLE	222			300 €	500 €
OFFICE	43			50 €	100 €
SPORT	533			600 €	1 000 €
<u>CAUTION / PENALITES</u>				Caution	
SALLE	Dégradation	Ménage	Clé	1/2 journée	
CONVIVIALE	100 €	30 €	250 €	30 €	
REPETITION	100 €	30 €	250 €	30 €	
CULTURELLE	300 €	60 €	250 €	60 €	
OFFICE	/	100 €	/	/	
SPORT	500 €	120 €	250 €	120 €	
<u>REPLACEMENT</u>		Coût Unitaire			
Assiette	7 €				
Petite assiette ou tasse	5 €				
Couvert	3 €				
Verre	5 €				

COMPLEXE TILLEULS

<u>LOCATION</u>		Associations locales & habitant du village		Autres...	
Salle	Superficie (m2)	1/2 journée (1)	Journée	1/2 journée	Journée
Grande Salle	105	GRATUIT		100 €	200 €
Petite salle	55			50 €	100 €
Les deux salles	160			150 €	300 €

⁽¹⁾ Durée maximale de 4h en matinée (13h00 max) ou après midi (18h00 max) ou soirée (à partir de 19h00)

<u>CAUTION / PENALITES</u>	Caution			Pénalité
Salle	Dégradation	Ménage	Clé	/manifestation
Grande salle	200 €	30 €	250 €	30 €
Petite salle	100 €	60 €	250 €	60 €

SALLE MAIRIE

LOCATION		Associations locales & habitant du village		Autres...	
Salle	Superficie (m2)	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
Deuxième étage	63	GRATUIT		25 €	50 €
<u>CAUTION / PENALITES</u>	Caution				Pénalité
	Dégradation	Ménage	Clé	/manifestation	
	200 €	30 €	250 €	30 €	

* Les associations locales doivent signer au préalable une convention de mise à disposition des salles communales si elles souhaitent bénéficier de la gratuité.

* Gratuité pour les unités de l'armée de terre qui viennent effectuer les marches traditionnelles au HWK.

L'ensemble de ces tarifs et conditions sont applicables à compter du 22 mars 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux tarifs communaux ;

d) Chasse / Agrément d'un permissionnaire au lot n°1

Point présenté par M. le Maire

Monsieur Pierre Henri PAUCHARD, titulaire du lot de chasse n° 1, conformément à l'article 31 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 propose l'agrément de M. Pierre ROELLINGER, né le 18 octobre 1962 à Mulhouse et domicilié au 7 rue du Moulin – 68440 ESCHENTZWILLER en qualité de permissionnaire.

Ce dernier est titulaire d'un permis de chasse n°68-6-65-90. La fédération départementale des chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité ont transmis un avis favorable à cet agrément. Par ailleurs Monsieur Philippe FUCHS ayant démissionné pour raisons personnelles et ne faisant plus partie de l'association de chasse, son agrément sur le lot n°1 doit être retiré.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 18 POUR ET 1 ABSTENTION :

DELIVRE son agrément à M. Pierre ROELLINGER en qualité d'associés du lot n°1 pendant la durée du bail en cours ;

RETIRE son agrément à M. Philippe FUCHS, suite à sa démission enregistrée le 6 mars 2022.

e) Projet Atlas biodiversité

Point présenté par M. Yannic PERRIN

L'objectif générique retenu par le « Collectif Biodiversité », à l'initiative de la Mairie de Wattwiller, est de « préserver et développer la biodiversité sur la commune de Wattwiller en impliquant tous les acteurs du territoire ».

En anticipation de l'Atlas de la Biodiversité Communale qui est l'objet principal de ce dossier, plusieurs pistes d'actions ont déjà été initiées :

- Sur la forêt : projet de plantations d'arbres et arbustes qui demandent à être validées (par rapport à la régénération naturelle) ;
- Sur les cours d'eau et les zones humides : aménagement d'une zone humide très favorable aux batraciens, renaturation des berges d'un cours d'eau traversant la commune ;
- Sur des espaces et des modes de sensibilisation à la biodiversité : mise en œuvre d'un groupe de « jardinage au naturel », transformation envisagée d'une place du village, projet de maquette et/ou exposition de sensibilisation à la biodiversité.

Ces actions, même si elles sont favorables à l'objectif de préservation et développement de la biodiversité sur la commune ne s'appuient pas sur un diagnostic de la situation ou a fortiori sur une sélection d'enjeux prioritaires.

A travers une démarche formelle d'Atlas de la Biodiversité Communale la Mairie de Wattwiller et ses partenaires visent à évaluer et sélectionner des actions à moyen terme, y compris actions de plus grande ampleur. C'est après avoir eu une présentation d'un Atlas de la Biodiversité Communale de la commune de Schweighouse sur Moder en septembre que le collectif a décidé d'engager une telle démarche sur sa commune. A moyen terme, la relocalisation et la gestion durable de la forêt ouvrent des possibilités de faire de Wattwiller un territoire expérimental qui combine les aspects sociologiques, écologiques et économiques de la forêt.

Concernant la mise en place d'actions consécutivement à cette démarche d'ABC :

- Une dynamique d'actions est déjà en cours ;
- Ce diagnostic sera à l'origine d'actions nouvelles et de plus grande ampleur, selon les conclusions ;
- La gouvernance assurera la mise en place et le suivi des actions.

L'Atlas de la Biodiversité Communale permettra de :

- Mieux connaître la biodiversité de la Commune ;
- Sensibiliser nos habitants et partenaires du territoire aux richesses naturelles existantes et aux enjeux de préservation spécifiques ;
- Prolonger les actions court-terme déjà engagées par des actions de fond à moyen terme pour les années ultérieures. En particulier des actions pourraient être menées sur certaines zones ou écosystèmes.

La durée de mise en œuvre est estimée à 15 mois, du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 28.100,00 € HT dont 24.100,00 € H.T pour la prestation sous-traitée de réalisation de l'ABC, et, 4.000,00 € HT pour l'achat de données naturalistes.

L'OFB subventionne ce type d'action à hauteur de 80%, soit un reste à charge pour la commune de 5.620,00 HT. Le dossier de demande doit être transmis avant le 15 avril 2022.

Intervention de MME. Véronique GLAD :

Quid en cas d'absence de subvention ?

Réponse de Mathieu ERMEL :

Si nous ne parvenons pas à obtenir les financements visés, nous pourrions faire appel aux acteurs économiques intégrés dans le cadre du collectif biodiversité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la démarche d'Atlas de la biodiversité ;
APPROUVE le plan de financement tel qu'exposé supra ;
AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.
POINT 3 : FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

a) Subventions aux associations 2022

Point présenté par MME. Pascale LIEBENGUTH

Madame LIEBENGUTH, 3^{ème} adjoint au Maire donne lecture des propositions de subventions aux associations locales pour l'année 2022.

Ces propositions s'établissent comme suit (voir tableau annexé à la présente délibération). Elle fournit des explications sur les propositions de subventions validées en commission dans les différents domaines d'intervention de la commune.

ASSOCIATIONS LOCALES	MONTANT DE LA SUBVENTION
Association pour la Jeunesse et la Culture (AJC)	3 191.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 537.00 €
Art of Jazz	444.00 €
Le Temps d'une Pause (Yoga)	150.00 €
Association pour la Fête de l'Eau à Wattwiller	6 000.00 €
Orchestre d'Harmonie Echo du Vieil-Armand	1 100.00 €
Société de Gymnastique ALSATIA	2 188.00 €
Tempo Kids	1 434.00 €
UNC - Section Wattwiller	850.00 €
Wattwiller Tennis de Table	1 379.00 €
Cernay Wattwiller Handball	2 260.00 €
Club Vosgien de Cernay	150.00 €
W Music	150.00 €
Activ-Energie Equilibre	100.00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le montant total des subventions 2022 versées aux associations figurant au tableau des subventions ci-après annexé, qui s'élève à 20.933,00 € ;
AUTORISE le maire à établir les mandats correspondants aux organismes et associations bénéficiaires ;
DEMANDE à ce que les crédits utiles soient réservés à l'article 65748.

b) Approbation du compte de gestion 2021 / Budget forêt

Point présenté par M. le Maire

M. le Maire donne connaissance des résultats du compte de gestion 2021 présenté par M. le Trésorier de GUEBWILLER. Ledit document fait apparaître un résultat net de l'exploitation 2021 en excédent de 54.551,66 €.

Ajoutons l'excédent dégagé en 2020, le résultat à clôture de l'exercice présente un excédent cumulé de **57.980,85 €**.

068025
TRES. CERNAY



II-1
Exercice 2021

**19319 - FORET WATTWILLER
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		78 034,78	78 034,78
Titres de recettes émis (b)		76 593,00	76 593,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		76 593,00	76 593,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		78 034,78	78 034,78
Mandats émis (f)		22 041,34	22 041,34
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		22 041,34	22 041,34
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		54 551,66	54 551,66
(h - d) Déficit			

068025
TRES. CERNAY



Etat II-2
Exercice 2021

**19319 - FORET WATTWILLER
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
FORET WATTWILLER					
Investissement					
Fonctionnement	3 429,19		54 551,66		57 980,85
Sous-Total	3 429,19		54 551,66		57 980,85
TOTAL II	3 429,19		54 551,66		57 980,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 429,19		54 551,66		57 980,85

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion 2021 présenté par les services de la Trésorerie de Cernay ;

AUTORISE le Maire à contresigner la page de clôture du document comptable.

c) Approbation du compte administratif 2021 / Budget forêt

Point présenté par M. le Maire

M. le Maire présente le compte administratif 2021 du budget forêt qui se décompose ainsi :

FORET WATTWILLER
CA 2021

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	70 400,00	33 529,25	36 870,75	47	24 261,93	22 282,76	1 979,17	91	50 604,78	15 212,57	35 392,21	30
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		344,70	-344,70			198,62	-198,62	0	750,00		750,00	0
61 - SERVICES EXTERIEURS	53 600,00	21 441,07	32 158,93	40	18 550,43	16 407,71	2 142,72	88	37 404,78	11 741,93	25 662,85	31
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 800,00	11 743,48	5 056,52	69	5 711,50	5 676,43	35,07	99	12 450,00	3 470,64	8 979,36	28
012 - Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	15 669,53	34 330,47	31	24 195,83	24 195,83	0,00	100	26 230,00	6 732,80	19 497,20	26
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 000,00	15 669,53	34 330,47	31	24 195,83	24 195,83	0,00	100	26 230,00	6 732,80	19 497,20	26
65 - Autres charges de gestion courante	1 500,00	991,75	508,25	66	1 200,00	35,16	1 164,84	2	1 200,00	95,97	1 104,03	8
002 - Déficit de fonctionnement reporté					4 318,81	4 318,81	0,00	100				0
Total dépenses réelles	121 900,00	50 190,53	71 709,47	41	53 976,57	50 832,56	3 144,01	94	78 034,78	22 041,34	55 993,44	28
Total dépenses d'ordre	31 906,16		31 906,16									
Total dépenses de fonctionnement	153 806,16	50 190,53	103 615,63	32	53 976,57	50 832,56	3 144,01	94	78 034,78	22 041,34	55 993,44	28

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et vente	144 000,00	36 065,56	107 934,44	25	31 519,73	31 804,91	-285,18	100	19 453,26	21 440,67	-1 987,41	110
75 - Autres produits de gestion courante					22 456,84	22 456,84	0,00	100	55 152,33	55 152,33		100
002 - Excédent de fonctionnement reporté	9 806,16	9 806,16	0,00	100					3 429,19	3 429,19		
Total recettes réelles	153 806,16	45 871,72	107 934,44	29	53 976,57	54 261,75	-285,18	100	78 034,78	80 022,19	-1 987,41	103
Total recettes de fonctionnement	153 806,16	45 871,72	107 934,44	29	53 976,57	54 261,75	-285,18	100	78 034,78	80 022,19	-1 987,41	103

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde de fonctionnement		-4 318,81	4 318,81			3 429,19	-3 429,19	0		57 980,85	-57 980,85	0

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 22.041,34 €
 Recettes : 76.593,00 €
 Résultat 2021 : + 54.551,66 €
 Excédent 2020 : + 3.429,19 €
RESULTAT NET 2021 : + 57.980,85 €

Le vote se déroule sans la présence de M. Le Maire conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

DONNE acte de la présentation faite au compte administratif à M. Le Maire ;

ARRETE le résultat définitif tel que résumé ci-dessus ;

APPROUVE ledit compte de l'exercice 2021 ;

d) Affectation de l'excédent 2021 / Budget forêt

Point présenté par M. le Maire

Considérant le compte de gestion présenté par M. le Trésorier de Guebwiller ;

Considérant le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Considérant le besoin de financement en section de fonctionnement du budget forêt et afin de faire face au phénomène de décalage d'encaissement des recettes ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte de gestion et le compte administratif font apparaître un résultat excédent de fonctionnement de 57.980,85 € ;

Pour garantir l'équilibre budgétaire 2022, il est préconisé d'affecter les excédents constatés en section de fonctionnement au 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* ».

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ARRÊTE un excédent de fonctionnement de 57.980,85 € ;

DECIDE d'affecter cet excédent de fonctionnement à l'article 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* » du budget primitif forêt 2022.

e) Vote du budget forêt 2022 au chapitre

Point présenté par M. le Maire

Pour faciliter l'exécution budgétaire, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter le vote par chapitre du budget primitif forêt 2022.

Après délibération, le Conseil municipal, à 18 voix pour et 1 abstention :

APPROUVE le vote du budget primitif forêt 2022 au chapitre.

f) Vote du budget primitif 2022 / Budget forêt

Point présenté par M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57 ;

Vu la présentation faite devant les membres de la commission finance le 09 mars 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget forêt 2022 ;

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée du projet de budget primitif, analysé en séance de Commissions réunies du 14 mars 2022 et qui s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	164.500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	26.230,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4.460,19 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	195.190,19 €
RECETTES		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	137.209,34 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	57.980,85 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	195.190,19 €

Demande de précisions en ce qui concerne le montant des dépenses par MME. Evelyne BARB-SCHMITT :

M. Sébastien LEMAIRE indique que le montant correspond à l'addition des frais d'exploitations 2022 votés dans le cadre de l'état prévisionnel de coupe, ainsi que de l'estimation des factures qui proviennent des travaux forestiers 2021 et 2022.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif forêt 2022.

g) Approbation du compte de gestion 2021 / Budget principal

Point présenté par M. le Maire

M. le Maire donne connaissance des résultats du compte de gestion 2021 présenté par M. le Trésorier de GUEBWILLER. Celui-ci fait apparaître un résultat excédentaire à la clôture du budget principal pour l'exercice 2021 d'un montant de **723.907,38 €**.

068022
SGC GUEBWILLER



GED
II-1
Exercice 2021

19300 - WATTWILLER

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 105 066,33	1 366 926,47	3 471 992,80
Titres de recettes émis (b)	555 373,07	1 323 416,97	1 878 790,04
Réductions de titres (c)		442,47	442,47
Recettes nettes (d = b - c)	555 373,07	1 322 974,50	1 878 347,57
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 105 066,33	1 366 926,47	3 471 992,80
Mandats émis (f)	733 843,19	1 297 217,43	2 031 060,62
Annulations de mandats (g)		17 572,26	17 572,26
Dépenses nettes (h = f - g)	733 843,19	1 279 645,17	2 013 488,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		43 329,33	
(h - d) Déficit	178 470,12		135 140,79

068022
SGC GUEBWILLER



GED
Etat II-2
Exercice 2021

19300 - WATTWILLER

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	859 048,17		-178 470,12		680 578,05
Fonctionnement	257 275,37	257 275,37	43 329,33		43 329,33
TOTAL I	1 116 323,54	257 275,37	-135 140,79		723 907,38
II - Budgets des services à caractère administratif					
19319-FORET WATTWILLER					
Investissement					
Fonctionnement	3 429,19		54 551,66		57 980,85
Sous-Total	3 429,19		54 551,66		57 980,85
TOTAL II	3 429,19		54 551,66		57 980,85
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 119 752,73	257 275,37	-80 589,13		781 888,23

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion 2021 présenté par les services de la Trésorerie de Guebwiller ;
AUTORISE le Maire à contresigner la page de clôture du document comptable.

h) Approbation du compte administratif 2021 / Budget principal

Point présenté par M. le Maire

M. le Maire présente le compte administratif 2021 du budget principal qui se décompose ainsi :

COMMUNE de WATTWILLER
CA 2021

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	316 062,00	316 038,65	23,35	99	318 100,00	291 799,95	26 300,05	91	393 181,84	393 181,84		100
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	150 800,00	155 831,94	-5 031,94	103	147 000,00	149 771,51	-2 771,51	101	215 990,41	213 654,35	1 936,06	99
61 - SERVICES EXTERIEURS	79 200,00	80 236,06	-1 036,06	101	82 500,00	88 789,83	-6 289,83	107	92 498,58	95 155,60	-2 657,02	103
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	74 062,00	67 664,65	6 397,35	91	76 600,00	40 960,61	35 639,39	53	58 276,85	57 660,89	615,96	99
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASS	12 000,00	12 306,00	-306,00	102	12 000,00	12 278,00	-278,00	102	26 816,00	26 711,00	105,00	100
012 - Charges de personnel et frais assimilés	532 500,00	513 406,04	19 093,96	96	565 450,00	561 329,40	4 120,60	99	614 657,41	614 657,41		100
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 000,00	32 543,56	-10 543,56	147	12 000,00	35 722,24	-23 722,24	297	50 900,00	49 090,64	1 809,36	96
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASS	6 500,00	6 202,71	297,29	95	7 750,00	9 083,31	-1 333,31	117	9 700,00	10 186,60	-486,60	105
64 - CHARGES DE PERSONNEL	504 000,00	474 659,77	29 340,23	94	545 700,00	516 523,85	29 176,15	94	554 057,41	555 394,17	-1 327,76	100
014 - Atténuations de produits	31 000,00	21 241,00	9 759,00	68	31 500,00	18 342,00	13 158,00	58	20 407,00	20 407,00		100
65 - Autres charges de gestion courante	156 000,00	137 493,09	18 506,91	88	183 590,90	170 461,31	13 129,59	92	196 352,33	196 277,64	74,69	100
66 - Charges financières	23 000,00	22 918,56	81,44	99	23 763,97	23 071,36	692,61	97	20 318,60	19 815,73	502,87	98
67 - Charges exceptionnelles	15 038,00	12 488,00	2 550,00	83	4 000,00	2 530,66	1 469,34	63	3 500,00	948,76	2 551,24	27
68 - Dotations provisions semi-budgétaires									150,79	150,79		
022 - Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00		2 500,00		2 500,00	0	1 000,00		1 000,00	0
Total dépenses réelles	1 078 600,00	1 023 585,34	55 014,66	94	1 128 904,87	1 067 534,68	61 370,19	94	1 249 567,97	1 245 439,17	4 128,80	100
Total dépenses d'ordre	104 000,00	39 770,58	64 229,42	38	96 188,66	12 543,66	83 645,00	13	83 152,50	34 206,00	48 946,50	41
Total dépenses de fonctionnement	1 182 600,00	1 063 355,92	119 244,08	89	1 225 093,53	1 080 078,34	145 015,19	88	1 332 720,47	1 279 645,17	53 075,30	96

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
70 - Produits des services, domaine et vente	137 500,00	154 397,04	-16 897,04	112	143 750,00	116 435,38	27 314,62	80	164 988,42	165 394,75	-406,33	100
73 - Impôts et taxes	754 000,00	794 966,10	-40 966,10	105	795 225,56	941 967,63	-146 742,07	118	842 622,79	833 348,17	9 274,62	99
74 - Dotations, subventions et participations	202 500,00	197 517,65	4 982,35	97	192 407,00	193 837,41	-1 430,41	100	236 515,77	212 264,71	24 251,06	90
75 - Autres produits de gestion courante	67 000,00	57 385,63	9 614,37	85	67 000,00	36 175,31	30 824,69	53	60 500,00	52 259,05	8 240,95	86
76 - Produits financiers	100,00	3,49	96,51	3	100,00	3,26	96,74	3	50,00	3,02	46,98	6
77 - Produits exceptionnels	4 000,00	4 826,34	-826,34	120	2 000,00	710,44	1 289,56	35	3 043,49	28 503,49	-25 460,00	937
013 - Atténuations de charges	17 500,00	21 690,48	-4 190,48	123	24 610,97	32 652,53	-8 041,56	132	25 000,00	22 955,31	2 044,69	92
Total recettes réelles	1 182 600,00	1 230 786,73	-48 186,73	104	1 225 093,53	1 321 781,96	-96 688,43	107	1 332 720,47	1 314 728,50	17 991,97	99
Total recettes d'ordre									8 246,00	-8 246,00		0
Total recettes de fonctionnement	1 182 600,00	1 230 786,73	-48 186,73	104	1 225 093,53	1 321 781,96	-96 688,43	107	1 332 720,47	1 322 974,50	9 745,97	99

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde de fonctionnement		167 430,81	-167 430,81			241 703,62	-241 703,62	0	0,00	43 329,33	-43 329,33	-1 000

COMMUNE de WATTWILLER
CA 2021

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
020 - Dépenses imprévues	3 361,84		3 361,84		3 755,00		3 755,00	0	1 000,00		1 000,00	0
16 - Emprunts et dettes assimilés	90 000,00	88 178,02	1 821,98	97	106 555,20	106 458,63	96,57	99	107 226,26	106 226,25	1 000,01	99
20 - Immobilisations incorporelles	39 400,00	21 376,22	18 023,78	54	16 000,00	7 220,83	8 779,17	45	95 400,00	16 656,40	78 743,60	18
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00	6 540,66	3 459,34	65	12 543,66		12 543,66	0				0
21 - Immobilisations corporelles	472 000,00	264 937,62	207 062,38	56	267 088,58	137 009,55	130 079,03	51	253 346,95	171 340,03	82 006,92	68
23 - Immobilisations en cours	960 000,00	53 664,16	906 335,84	5	1 552 642,32	176 824,13	1 375 818,19	11	1 397 393,62	387 706,66	1 009 686,96	28
45 - Comptabilité distincte rattachée										8 160,24	-8 160,24	0
Total dépenses réelles hors opérations	1 574 761,84	434 696,68	1 140 065,16	27	1 958 584,76	427 513,14	1 531 071,62	21	1 854 366,83	690 091,58	1 164 275,25	37
1 - TRAVAUX RUE DE GUEBWILLER - RECHE					50 520,84	50 520,84	0,00	100	35 505,61	35 505,61		100
2 - PERIL SANITAIRE RUE DU GENERAL DE C									8 160,24		8 160,24	0
Total dépenses opérations d'invest.					50 520,84	50 520,84	0,00	100	43 665,85	35 505,61	8 160,24	81
Total dépenses d'ordre	149 000,00	147 867,74	1 132,26	99	170 500,00		170 500,00	0	198 787,65	207 033,65	-8 246,00	104
Total dépenses d'investissement	1 723 761,84	582 564,42	1 141 197,42	33	2 179 605,60	478 033,98	1 701 571,62	21	2 096 820,33	932 630,84	1 164 189,49	45

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
001 - Excédent d'investissement reporté	152 141,45	152 141,45	0,00	100	374 345,85	374 345,85	0,00	100	859 048,17	859 048,17		100
10 - Dotations, fonds divers et réserves	311 320,39	335 720,53	-24 400,14	107	266 469,51	261 770,76	4 698,75	98	350 330,74	344 428,62	5 902,12	98
13 - Subventions d'investissement reçues	857 300,00	277 002,84	580 297,16	32	885 629,20	302 470,34	583 158,86	34	511 314,58	90 712,00	420 602,58	18
16 - Emprunts et dettes assimilés	150 000,00		150 000,00		335 951,54	385 951,54	-50 000,00	114				0
21 - Immobilisations corporelles		1,00	-1,00									
27 - Autres immobilisations financières		4 006,13	-4 006,13									
Total recettes réelles hors opérations	1 470 761,84	769 271,95	701 489,89	52	1 862 396,10	1 324 538,49	537 857,61	71	1 720 693,49	1 294 188,79	426 504,70	75
1 - TRAVAUX RUE DE GUEBWILLER - RECHE					50 520,84	50 520,84	0,00	100	86 026,45	86 026,45		100
2 - PERIL SANITAIRE RUE DU GENERAL DE C									8 160,24		8 160,24	0
Total recettes opérations d'invest.					50 520,84	50 520,84	0,00	100	94 186,69	86 026,45	8 160,24	91
Total recettes d'ordre	253 000,00	187 638,32	65 361,68	74	266 688,66	12 543,66	254 145,00	4	281 940,15	232 993,65	48 946,50	83
Total recettes d'investissement	1 723 761,84	956 910,27	766 851,57	55	2 179 605,60	1 337 082,15	842 523,45	61	2 096 820,33	1 613 208,89	483 611,44	77

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2019				Année 2020				Année 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
Solde d'investissement		374 345,85	-374 345,85			859 048,17	-859 048,17	0		680 578,05	-680 578,05	0

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2021 : 1.279.645,17 €
Recettes 2021 : 1.322.974,50 €

Soit un excédent à la clôture de l'exercice de **43.329,33 €**.

INVESTISSEMENT

Dépenses 2021 : 733.843,19 €
Recettes 2021 : 555.373,07 €
Déficit 2021 : **178.470,12 €**
Excédents 2020 : 859.048,17 €

Soit un excédent à la clôture de l'exercice de **680.578,05€**.

RESULTAT NET 2021 : 723.907,38€

Le vote se déroule sans la présence de M. Le Maire conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

DONNE acte de la présentation faite au compte administratif à M. Le Maire ;
ARRÊTE le résultat définitif tel que résumé ci-dessus ;
APPROUVE ledit compte de l'exercice 2021 ;

i) Affectation de l'excédent 2021 / Budget principal

Point présenté par M. le Maire

Considérant le compte de gestion présenté par M. le Trésorier de Guebwiller ;
Considérant le compte administratif de l'exercice 2021 ;
Considérant le besoin de financement en section d'investissement du budget principal et afin de faire face à la construction du pôle de services ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte de gestion et le compte administratif font apparaître un résultat d'excédent de fonctionnement de 43.329,33€, et un résultat d'excédent d'investissement de 680.578,05€ ;

Pour garantir l'équilibre budgétaire 2022, il est préconisé d'affecter les excédents constatés en section d'investissement comme suit :

- Au 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » pour 43.329,33€ ;
- Au 001 « excédent d'investissement reporté » pour 680.578,05€.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ARRÊTE un excédent de fonctionnement de 43.329,33€ ;
ARRÊTE un excédent d'investissement de 680.578,05€ ;
DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » du budget primitif principal 2022 ;

DECIDE d'affecter l'excédent d'investissement en section d'investissement à l'article 001 « excédent d'investissement reporté » du budget primitif principal 2022 ;

j) Vote du budget primitif principal 2022 au chapitre

Point présenté par M. le Maire

Pour faciliter l'exécution budgétaire, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter le vote par chapitre du budget primitif principal 2022.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le vote du budget primitif principal 2022 au chapitre.

k) Approbation du budget primitif 2022 / Budget principal

Point présenté par M. le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57 ;

Vu la présentation faite devant les membres de la commission finance le 09 mars 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal 2022 ;

Monsieur le Maire fait une présentation détaillée du projet de budget primitif, analysé en séance de Commissions réunies du 14 mars 2022 et qui s'établit comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	399.281,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	665.633,45 €
014	Atténuations de produits	23.000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	151.700,00 €
66	Charges financières	16.765,55 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1.256.580,00 €
RECETTES		
013	Atténuation de charges	10.150,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	171.449,00 €
73	Impôts et taxes	810.333,00 €
74	Dotations, subventions et participations	206.598,00 €
75	Autres produits de gestion courante	57.000,00 €
76	Produits financiers	50,00 €
77	Produits spécifiques	1.000,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1.256.580,00 €

SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilés	152.429,49 €
20	Immobilisations incorporelles	130.208,00 €
21	Immobilisations corporelles	781.681,40 €
23	Immobilisations en cours	1.243.052,41 €
041	Opérations patrimoniales	850,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2.308.221,30 €

RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	191.564,07 €
13	Subventions d'investissement reçues	561.045,77 €
16	Emprunts et dettes assimilés	600.000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	680.578,05 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	266.023,17 €
041	Opérations patrimoniales	850,00 €
4542-1	Rue du Général De Gaulle	8.160,24 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2.308.221,30 €

Intervention de M. Pierre BARMES :

Je remarque la somme inscrite au 024. L'on parle de 266.023,17 € de cession de bien immobilier qui appartiennent à la commune sans pour l'heure savoir quel bien sera vendu. Aussi il paraît hasardeux d'inscrire cette recette au budget sans que le débat entre élus n'ait pu aboutir à la désignation de ou des actifs qui feront l'objet de cession-s.

Je constate qu'il y a un an nous parlions de la rénovation de la chaudière, le remplacement paraissait urgent, aujourd'hui le poste n'est pas intégré au budget. Pour autant comment financerons-nous une éventuelle défaillance de ce système ?

Ceci explique mon abstention au vote de ce budget. Il aurait été souhaitable de discuter des possibilités de cession avant d'être devant le fait accompli, d'autant que le pôle de services consommera une part significative de nos recettes d'investissement.

Après délibération, le Conseil municipal, à 16 voix pour et 3 abstentions :

APPROUVE le budget primitif du budget principal 2022.

1) Vote des taux des impôts locaux 2022

Point présenté par M. le Maire

Monsieur le Maire indique que le budget primitif 2022 prévoit à l'article 73111 la somme de 322.000,00 € (hors compensations liées aux exonérations et autres fonds particuliers de l'état) au titre des impositions nécessaires à mettre en recouvrement pour l'année 2022.

Le réalisé 2021 s'élève à 321.779,00 €, avec un taux d'imposition inchangé, ce sont les bases fiscales dynamique qui permettent pour l'heure d'assoir ces rentrées.

Conseil Municipal du 21/03/2022

Il est proposé aux membres du Conseil de laisser les taux 2022 au même niveau que ceux votés en 2021 à savoir :

Taxe sur le foncier bâti : 21,94%
Taxe sur le foncier non bâti : 46,74%

Ce gel des taux constitue cette année encore, une décision d'importance afin de limiter la pression fiscale envers les habitants de la commune.

Pour information l'état 1259 se présentera tel que suit :

 <p>MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS <small>Liberté Équité Fraternité</small></p>	<p>COMMUNE : 359 WATTWILLER ARRONDISSEMENT : 68 THANN TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC GUEBWILLER</p>	<p>N° 1259 COM (1)</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center;"> <tr><td style="background-color: #008000; color: white;">TAUX</td></tr> <tr><td style="background-color: #008000; color: white;">FDL</td></tr> <tr><td style="background-color: #008000; color: white;">2022</td></tr> </table>	TAUX	FDL	2022		
TAUX							
FDL							
2022							
ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022							
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 <small>1</small>	Taux de référence pour 2022 <small>2</small>	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 <small>3</small>	Produit de référence (col.3 x col.2) <small>4</small>	TAUX VOTÉS <small>5</small>	Produits attendus (col.3 x col.5) <small>6</small>	Taux plafonds pour 2022 <small>7</small>
Taxe foncière (bâti).....	1 964 142	21,94	2 042 000	448 015			86,75
Taxe foncière (non bâti).....	34 892	46,74	36 100	16 873			155,61
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :			464 888

En retranchant la contribution au coefficient correcteur qui s'élève à 140.055,00 €, nous devrions percevoir en 2022, au titre des impôts directs locaux, la somme de 324.833,00 €.

Pour information des membres du Conseil :

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX					Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 – col.15) <small>16</small>
	Taux moyens communaux de 2021 au niveau		Taux plafonds 2022 <small>14</small>	Taux 2021 des EPCI <small>15</small>	
	national <small>12</small>	départemental <small>13</small>			
Taxe foncière (bâti).....	37,72	31,17	94,30	7,55000	86,75
Taxe foncière (non bâti).	50,14	68,67	171,68	16,07000	155,61
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Intervention de M. Théo GRISCHKO :

Ce gel des taux pour cette année complexe en termes d'exécution budgétaire traduit la volonté politique de ne pas impacter le contribuable Wattwillerois, surtout en ces temps difficiles et d'inflation galopante.

Intervention de M. Olivier ROGEON :

L'on comprend également ici que la cession de patrimoine trouve également une limite physique. Pour financer les équipements souhaités par la population la réflexion sur le levier fiscal ne pourra être occultée indéfiniment.

Intervention de M. Pierre BARMES :

Les bases fiscales dynamiques permettent encore aujourd'hui de maintenir les taux tout en constatant une augmentation des recettes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les taux d'impositions de la TFB et de la TFNB présentés supra ;
CHARGE le Maire et les services de la bonne rédaction et transmission de l'état 1259.

m) Taux d'imposition taxe d'aménagement

Point présenté par M. le Maire

Depuis le 1er mars 2012, la taxe d'aménagement remplace six taxes d'urbanisme supprimées de droit, dont la Taxe Locale d'Equipement (TLE).

Le taux de la part communale de ce nouveau dispositif fiscal est fixé légalement à 1%. Les communes ont, néanmoins, la possibilité de fixer un taux supérieur pouvant aller jusqu'à 5%.

Au même titre que la Taxe Locale d'Equipement, la Taxe d'Aménagement est applicable pour toutes les demandes d'autorisations et déclarations préalables (dont les travaux concernent la création d'une surface de plancher supérieure à 5 m²).

Ainsi, le Conseil municipal a décidé, par délibération en date du 3 novembre 2011, de fixer un taux de 3% sur l'ensemble du territoire de Wattwiller et de le réévaluer à 4% par délibération du 15 septembre 2015 tout en exonérant les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

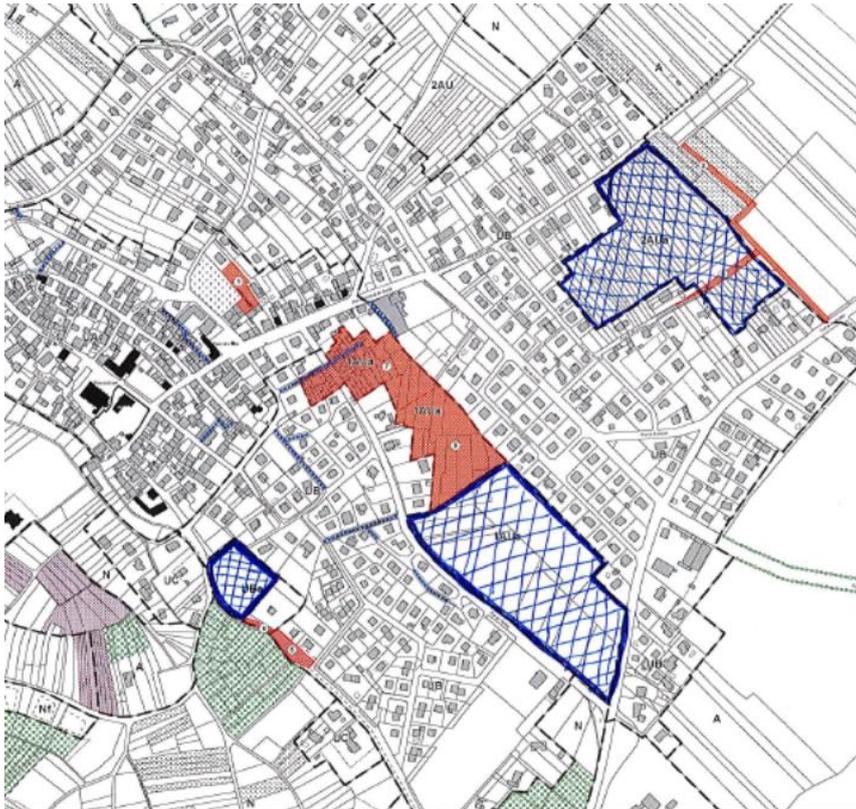
Par ailleurs, les surfaces des constructions à usage de résidence principale inférieures à 100 m² bénéficient de plein droit d'un abattement de 50 %.

L'article L. 331-15 du code de l'urbanisme ouvre la possibilité d'augmenter jusqu'à 20% le taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans certains secteurs (hors ZAC), si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux de superstructure est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs.

Plusieurs projets de rénovation ou de création d'équipements publics, et d'infrastructures sont prévus depuis plusieurs années afin de renforcer l'offre en services publics pour les futurs usagers ou habitants. Il s'agit plus particulièrement :

- De la construction d'un groupe scolaire (écoles et périscolaire) ;
- De la construction du pôle de services ;
- Du transfert des services de la Mairie ou de l'adaptation des locaux actuels afin de répondre aux normes d'accessibilité ;
- La création d'espaces publics dans la zone 1Aua ;
- L'aménagement de voiries à l'entrée de village, et la sécurisation des flux ;
- La création de liaisons douces afin d'inciter aux modalités de déplacements alternatifs au véhicule individuel.

Afin de participer au financement de ces travaux substantiels et équipements généraux, il était proposé en 2018 de majorer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 12% au sein des trois secteurs et de conserver un taux de 4 % sur le reste du territoire communal (délibération 2AII pour le secteur WETZACKER, délibération 2AIII pour la rue d'Uffholtz, délibération 2AIV pour le secteur ANWAENDER).



Avec l'achèvement de la procédure de modification du PLU, il est opportun de réviser les délibérations de l'époque.

En effet, le maintien de la délibération n°2AIII se traduirait par un paiement par la commune d'une taxe d'aménagement à hauteur de 12% pour la réalisation de son projet de création d'un groupe scolaire.

Le maintien du zonage de la délibération n°2AII, relative au secteur du WETZACKER doit également être révisé. En effet la modification du PLU inversant la destination des sous-secteurs 2 et 4, il est proposé d'inverser le taux applicable. Les motivations de la délibération n°2AII restent inchangées, seul le zonage est modifié.

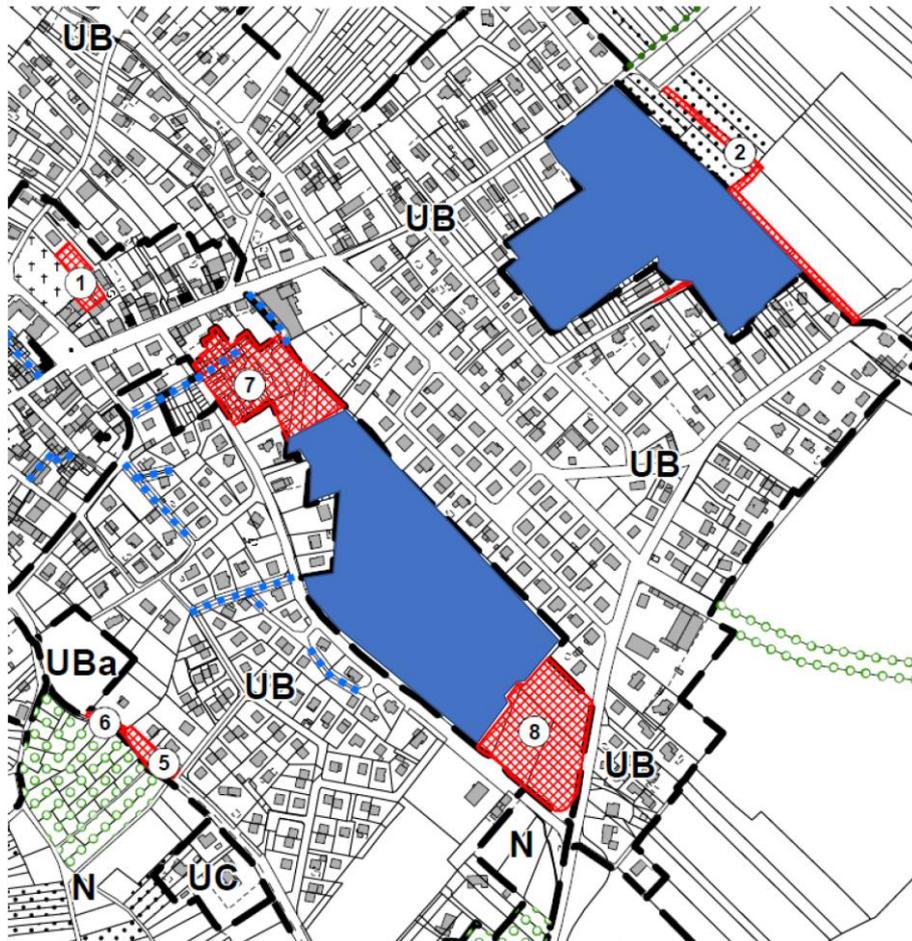
Eu égard à ce qui précède, il est proposé :

- Maintien de la délibération n°2AIV du 24 septembre 2018 ;
- Retrait de la délibération n°2AIII du 24 septembre 2018 ;
- Modification de la délibération n°2AII du 24 septembre 2018, uniquement en ce qui concerne le zonage, afin de prendre en compte les inversions de réglementations entre le sous-secteur 2 et le sous-secteur 4 de la zone 1AUa.

Le nouveau zonage d'application du taux majoré à 12% se décline comme suit :



ZONE TAXE D'AMENAGEMENT 12%



Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

RETIRE la délibération n°2AIII du 24 septembre 2018 relative au secteur Rue d'Uffholtz ;
DECIDE du maintien de la délibération n°2AIV du 24 septembre 2018 relative au secteur ANWAENDER ;
DECIDE de modifier la délibération n°2AII du 24 septembre 2018 relative au secteur WETZACKER uniquement en ce qui concerne le zonage annexé à ladite délibération.

n) Prélèvement au titre de la surtaxe des eaux minérales

Point présenté par M. le Maire

La contribution sur les eaux minérales naturelles prévue à l'article 1582 du code général des impôts (CGI), est un impôt communal dont l'instauration et le tarif relèvent d'une décision expresse de l'organe délibérant de la commune sur le territoire de laquelle se trouve une source.

Elle est recouvrée et contrôlée par les services de la direction générale des Finances publiques (DGFIP). Son produit est affecté au budget communal et, dans certaines circonstances, au budget du département.

La contribution est due par l'exploitant de la source, au titre des livraisons de ces eaux qu'il effectue, quel que soit leur conditionnement, y compris lorsqu'il a préalablement incorporé ces

dernières à d'autres produits (par exemple, pour produire une boisson à base d'eau minérale naturelle). Depuis la délibération n°10 du 7 décembre 2007, le montant de prélèvement est fixé à 0.30 € à l'hectolitre.

Ce montant devait permettre à l'exploitant de retrouver la marge utile permettant d'investir sur site, pérenniser et développer l'activité.

Le graphique récapitulatif des montants perçus depuis 2007 démontre une croissance mécanique des bénéfices dégagés.

Le risque de suppression de la surtaxe et/ou sa transformation en dotation représente un danger pour les finances de la collectivité.

Notons par ailleurs que les autres communes bénéficiaires se placent au plafond légal, soit 0.58 € / hectolitre.

Pour information :

Réponse du ministère de l'Économie et des finances publiée dans le JO Sénat du 08/11/2018 :

Dans le cadre du programme « Action publique 2022 » et conformément à l'objectif de simplification du système fiscal et de réduction progressive du niveau des prélèvements obligatoires, le Gouvernement s'est engagé à limiter la création de taxes à faible rendement et à réduire le nombre des taxes existantes.

À cette fin, le projet de loi de finances pour 2019 comporte un premier volet de suppression de taxes à faible rendement. Son article 9 prévoit ainsi notamment la suppression de 17 taxes pour un coût global d'environ 130 millions d'euros.

Toutefois, ce programme de réduction des taxes à faible rendement prend en compte les contraintes de financement des collectivités territoriales.

À ce titre, la surtaxe sur les eaux minérales, codifiée à l'article 1582 du code général des impôts, ne figure pas parmi les taxes dont la suppression est proposée dans le projet de loi de finances pour 2019.

Afin d'en améliorer et d'en simplifier le recouvrement, l'article 62 de ce même projet de loi prévoit le transfert de la direction générale des douanes et droits indirects à la direction générale des finances publiques du recouvrement de cette surtaxe, renommée « contribution locale sur les eaux minérales ».

Rappelons-nous les modalités appliquées dans le cadre de la disparition de la taxe d'habitation. Il est indispensable de lancer une réflexion sur le sujet, en lien avec l'exploitant et nos parlementaires.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le maintien du taux de prélèvement à 0.30 € / hectolitre au titre de la surtaxe sur les eaux minérales pour l'année 2022 ;

DEMANDE la création d'un groupe de travail, en lien avec l'exploitant et les parlementaires locaux, sur l'évolution du taux de prélèvement applicable en 2023 ;

DEMANDE à ce qu'une nouvelle question au gouvernement soit présentée sur le sujet par nos parlementaires.

o) Avenant n°2 au lot n°5 / Pôle de services

Point présenté par M. le Maire

Conseil Municipal du 21/03/2022

Le lot n°5 a fait l'objet d'un avenant n°1 tenant compte des modifications bâtementaires. Le présent avenant a pour objet de prendre en charge une partie de l'augmentation des matières premières.

Ceci se traduit tel que suit :

Chantier Construction d'un pôle de services à Wattwiller	Entreprise ALU MÉTAL CONCEPT 5 Rue Cordier 68320 MUNTZENHEIM
Projet N° 1905	Lot N° 05 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU/OCCULTANTS

Montant Marché de Base	HT	105 500,00 €	TVA 20%	21 100,00 €	TTC	126 600,00 €
Montant Marché de Base + AVENANT 01	HT	121 254,00 €	TVA 20%	24 250,80 €	TTC	145 504,80 €

Origine de la demande

Maître d'ouvrage Maître d'œuvre Autre

Article 1

Les travaux, objets du présent avenant, sont les suivants :

1. Moins-Value du marché de base	- 121 254,00 €
DPGF ci-joint en date du 21/10/2021	
2. Plus-Value au marché suite à hausse du prix des matières	129 183,00 €
DPGF ci-joint en date du 16/02/2022	
Montant Total de l'Avenant HT	7 929,00 €

Article 2

	HT	TVA 20%	TTC
Les travaux définis ci-dessus se montent à la somme de	7 929,00 €	1 585,80 €	9 514,80 €
En conséquence, le prix du marché initial y compris avenant(s) précédent(s) de	121 254,00 €	24 250,80 €	145 504,80 €
Est porté à la somme de	129 183,00 €	25 836,60 €	155 019,60 €

Soit un pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial de : 22,45%

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 au lot n°5 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

p) Avenant n°1 au lot n°6 / Pôle de services

Point présenté par M. le Maire

Le lot n°6 a dû faire l'objet d'un avenant n°1 eu égard aux modifications bâtementaires (voir DGPGF)

Conseil Municipal du 21/03/2022

Chantier Construction d'un pôle de services à Wattwiller	Entreprise CORVEC ZI de Bourogne Morvillars 90120 MORVILLARS
Projet N° 1905	Lot N° 06 - SERRURERIE / MÉTALLERIE

Montant Marché de Base	HT	35 829,00 €	42 994,80 €
-------------------------------	----	-------------	-------------

Origine de la demande

Maître d'ouvrage Maître d'œuvre Autres

Article 1

Les travaux, objets du présent avenant, sont les suivants :

1. Moins-Value au marché de base suite à modifications plans Cf. DPGF ci-joint en date du 22/11/19	-	35 829,00 €
2. Plus-Value au marché de base suite à modifications plans Cf. DPGF ci-joint en date du 16/03/2022		38 754,00 €

Montant Total de l'Avenant 01 en HT 2 925,00 €

Article 2

	HT	TVA 20%	TTC
Les travaux définis ci-dessus se montent à la somme de	2 925,00 €	585,00 €	3 510,00 €
En conséquence, le prix du marché initial y compris avenant(s) précédent(s) de	35 829,00 €	7 165,80 €	42 994,80 €
Est porté à la somme de	38 754,00 €	7 750,80 €	46 504,80 €

Soit un pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial de : 8,16378%

Notons la prise en charge de la sécurisation de l'épicerie par la pose de rideaux métalliques pour un montant de 10.660,00 € HT. Les services des douanes seront informés de la prise en charge par la commune des différents organes de sécurité utiles à l'exploitant.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°6 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

POINT 4 : COMMUNICATIONS

a) Point de communication

- Montant de la cotisation 2022 à la CAAA ;
- Point avancement construction du pôle de services ;
- Démarrage de l'étude de sols groupe scolaire ;
- Retour Stammstisch ;
- Subvention GERPLAN 2022 : 2.000,00 € pour jardin partagé, 1.600,00 € pour la plantation d'arbres et d'arbustes d'espèces locales ;
- Début du chantier chemin du LEHWAD ;
- Investissement citoyen, le 22 mars 2022 à 20h00 à Uffholtz ;
- Commission urbanisme, le 23 mars 2022 à 20h00 en salle du Conseil ;
- Association foncière, le 28 mars 2022 à 20h00 en salle du Conseil ;

- Collectif biodiversité, le 29 mars 2022 à 17h30 en salle du Conseil ;
- 4C, le 30 mars 2022 à 20h00 en salle du Conseil ;
- Soirée conférence le 1^{er} avril 2022 à 19h00 salle culturelle complexe MKK ;
- Collectif eau, le 4 avril 2022 à 18h00 en salle du Conseil ;
- Dossier médaille d'honneur pour 20 ans de service en direction de Mesdames HEYD et LEVEQUE ;
- Dossier médaille d'honneur pour 35 ans de service en direction de Monsieur Christophe ALLEMANG ;
- Nouvelle dotation du fond friches de l'ADEME avec une enveloppe de **100 millions d'euros**.

b) Décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

En matière de droit de préemption urbain :

DIA 068 359 22 F0003

Cession de terrain bâti sur terrain propre – 8, rue des Vosges
De Monsieur et Madame KNOFF Claude à Monsieur HETT Morgan et Madame GARNIER Clémentine.
Renonciation le 28 février 2022.

DIA 068 359 22 F0004

Cession de terrain bâti sur terrain propre – 5, allée des Erables
De la société DOMIAL à Madame VIGANO Viviane.
Renonciation le 7 mars 2022.

DIA 068 359 22 F0005

Cession de terrain bâti sur terrain propre – 28A, rue de la cantine
De Monsieur HAUPTMANN Laurent à Madame CHOSSEMIER Carole.
Renonciation le 7 mars 2022.

En matière de circulation et de stationnement :

- 23-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Lithinée lot 13
- 24-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Arsène lot 9
- 25-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Arsène lot 8
- 26-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Arsène lot 10
- 27-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Lithinée lot 15
- 30-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Arsène lot 6
- 31-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Arsène lot 7
- 32-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Arsène lot 5
- 37-2022 :** Arrêté de circulation chemin du Ober-Borhof
- 38-2022 :** Permission de voirie rue du Borhof
- 39-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Lithinée lot 18E
- 40-2022 :** Numérotage construction nouvelle / Rue Lithinée lot 29G

c) Calendrier des prochains conseils municipaux pour l'année 2022 :

Proposition de la **prochaine réunion du Conseil municipal le 25/04/2022 à 20h00.**

Clôture de la séance à 21h34.

Conseil Municipal du 21/03/2022

La secrétaire de séance

Le Maire

MME. Véronique GLAD

M. Matthieu ERMEL